

# 1. POLICE DE PROXIMITÉ

La police de proximité est une stratégie policière. Elle élargit le mandat traditionnel de la police, pour inclure l'amélioration du «vivre ensemble».

On retrouve dans toutes les polices de proximité **UNE TERRITORIALISATION DE L'ACTION POLICIÈRE** et deux autres composantes dont l'importance varie d'un modèle à un autre: **LA POLICE COMMUNAUTAIRE** (partenariat avec la population) et **LA POLICE D'EXPERTISE** (approche en résolution des problèmes).

Le bon fonctionnement de la police de proximité est intimement lié à sa capacité de communiquer avec la population et de rendre des comptes sur ses actions.

## TERRITORIALISATION DE L'ACTION POLICIÈRE

### DES LIENS ÉTROITS AVEC LA POPULATION

La police de proximité ne saurait se résumer à la seule présence dissuasive de policier-piétons dans les rues de nos communes.

Le rattachement durable d'agents à un territoire donné, ainsi qu'un renforcement de leur autonomie décisionnelle, permet à la police de proximité de tisser des liens relationnels étroits avec la population et de trouver - si possible en commun - des solutions innovantes (extra-judiciaires) aux problèmes rencontrés.

### ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DE POLICE

Un des éléments-clés du bon fonctionnement de la police de proximité est sa capacité à s'informer des besoins de sa communauté et à y répondre<sup>1</sup>. Il s'agit d'un élargissement du mandat de police et un ajustement des priorités policières aux attentes des citoyens.

### APPROCHE INFRA-LÉGALE

L'attention de la police de proximité ne se focalise plus uniquement sur la violation du droit (approche légaliste) et la seule répression des crimes et délits (approche répressive), mais porte sur la diminution des incivilités (désordres) et l'amélioration de la qualité de vie (le bon voisinage) comme composante essentielle de la sécurité.

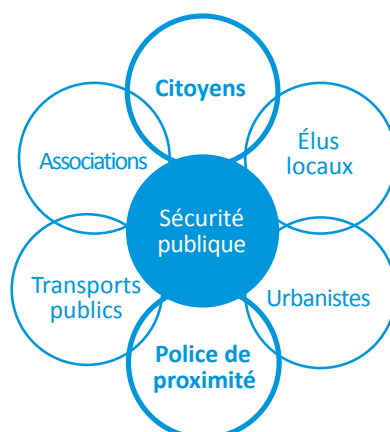


## POLICE COMMUNAUTAIRE

### LA SÉCURITÉ EST L'AFFAIRE DE TOUS

La police de proximité rompt avec l'idée que la police est le seul acteur de la sécurité.

Dans ce modèle de « police communautaire », la sécurité devient la résultante d'une action partenariale entre la police, la population et d'autres acteurs institutionnels<sup>2</sup>.



**Voir dossier 5. Interventions communautaires**

Dans cette nouvelle orientation de la police:

- La communauté à un rôle actif à jouer et, le citoyen est perçu comme un partenaire (à défaut d'être victime ou délinquant).
- Quant au policier «communautaire», il travaille à une implication plus grande de la population pour que celle-ci participe à la coproduction de sa sécurité.

### PARTENARIAT

La coopération est nécessaire, et en particulier quand il s'agit de prévention et de recherche de solutions plus durables aux problèmes.

Le plus souvent les partenariats prennent place « avec des groupes spécifiques (commerçants) et plus encore avec des intervenants spécialisés (travailleurs sociaux, responsables d'école, etc.) »<sup>3</sup>.

## POLICE D'EXPERTISE

### APPROCHE EN RÉOLUTION DES PROBLÈMES

L'approche en résolution des problèmes, vise à rationaliser l'action policière. Elle repose sur l'idée que «plutôt que de s'attaquer aux symptômes du problème (stratégie réactive), les organisations policières doivent chercher à comprendre les causes des problèmes et tenter (si possible avec la participation de la communauté) de les résoudre à l'aide de mesures proactives»<sup>4</sup>.

Il s'agit donc de prévenir l'apparition d'un problème (logique préventive) ou d'agir avant que le problème ne se développe (logique d'intervention précoce).

### ANALYSE GÉO-SPATIALE/SPATIO-TEMPORELLE DE LA CRIMINALITÉ

La récolte de données relatives à la criminalité et leur analyse géo-spatiale/spatio-temporelle jouent un grand rôle. Elles permettent de déployer les agents là, et au moment où ils sont les plus utiles.

Voir comme exemple :

<http://maps.met.police.uk>

### DES RÉPONSES PLURIELLES, PAS UNIQUEMENT JUDICIAIRES

Le travail en mode «résolution de problèmes» accorde une grande importance aux réponses nouvelles qui sont plutôt de nature préventive, ne dépendent pas de l'utilisation du système de justice pénale, et développent le partenariat avec d'autres organismes publics, les différents acteurs de la communauté et le secteur privé lorsque leur participation a le potentiel de contribuer de façon significative à la réduction du problème<sup>5</sup>.

## EXEMPLES...

En Suisse, la police de proximité s'est implantée il y a presque vingt ans dans les villes de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich. Actuellement, de nombreuses communes, de plus petites tailles, ont mis en œuvre un concept de police de proximité.

### LIÉS À LA POLICE DE PROXIMITÉ D'EXPERTISE

- Elaboration de diagnostic local de sécurité dans plusieurs villes du canton
- Observatoire de la sécurité à Renens et Lausanne
- Constitution d'un réseau informel multidisciplinaire pour le suivi d'une problématique autour d'une place publique de Renens (Police, Service social, travailleurs hors murs, service jeunesse, intervenants associatifs)
- Interventions sur le « hot spot » de la place Chauderon

### INFORMATION ET REDEVABILITÉ

- L'ensemble des corps de police ont développé des news qui informent la population sur leurs activités.
- A Yverdon, la police du nord vaudois organise régulièrement des forums et même un café-débat<sup>7</sup> avec la Police Nord Vaudois, « Premier café-débat entre les restaurateurs et les autorités d'Yverdon-les-Bains », nov-2013 incluant des professionnels (travailleurs sociaux, restaurateurs, etc.), les autorités et la population.

### IMPLICATION DE LA COMMUNAUTÉ

- Avec le concept Police-Population, la Division prévention de la criminalité de la Police cantonale implique le citoyen dans une coproduction de la sécurité. [VD concept police-population](#)

### PRÉVENTION

- Production d'informations (par ex. Info-délits) et de campagnes à visée préventive
- Collaboration de la Police cantonale avec les écoles dans le cadre des programmes développés par le PSPS
- Présentation commune (Rel'ier et Police de l'ouest lausannois), à la communauté turque de Renens, portant sur les addictions
- Institutionnalisation de l'échange autour des préfets dans le cadre des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS)



### RÉPONSES NON-JUDICIAIRES

- Conciliation extra judiciaire et travail en réseau (PUERO): en cas d'infraction contre un bien communal, possibilité (dans les 3 mois) de mettre en place des mesures socio-éducatives extrajudiciaires [VD conciliation extrajudiciaire.pdf](#)
- Mise en place d'un tourniquet dans des escaliers en vue de réduire la mobilité d'usagers de drogues dans une zone d'habitation

### PARTENARIATS

- D'innombrables exemples de partenariats de la police avec d'autres acteurs professionnels existent. On pourrait citer les nombreuses collaborations avec les spécialistes des dépendances; les travailleurs sociaux hors murs<sup>6</sup>; les échanges professionnels (stages) de la police avec le domaine des soins; la mise en place de protocoles de collaboration avec les structures pour « marginaux »; les écoles, etc.
- Participation de la police à des réseaux d'intervenants socio-sanitaires; comme par exemple, la participation de la Police de l'ouest lausannois et de la police municipale de Lausanne à la plateforme Seuil bas Lausanne et Région. [relais reliaer plateforme seuil bas](#)

## CADRE LÉGAL

La [loi vaudoise sur l'organisation policière vaudoise](#) (LOPV / RSV 133.05)

- Le Conseil de l'Europe (dont la Suisse fait partie depuis 1963) encourage la mise en place de polices de proximité<sup>8</sup>.
- Pour l'Institut Suisse de Police (ISP), le concept de « police de proximité » est devenu une évidence dans le cadre de la formation de base qui demande toutefois à être mieux implantée dans les corps de police<sup>3</sup>.
- La LOPV laisse aux communes vaudoises la latitude d'organiser leur police dans un cadre communal ou intercommunal. Toutefois, avant de développer un concept de police de proximité, les communes doivent être en mesure d'assumer certaines tâches obligatoires (voir art. 34 LOPV).

### MISE EN OEUVRE

#### COMMUNES DE LA RÉGION LAUSANNOISE

Sur le territoire de la région lausannoise, la plupart des communes ont développé un concept de police de proximité dans un cadre intercommunal.

- La Police municipale de Lausanne. [[www.lausanne.ch/police](http://www.lausanne.ch/police)]
- La Police Ouest lausannoise (Renens, Ecublens, Chavannes-près-Renens, Bussigny, Crissier, Prilly, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix). [[www.polouest.ch](http://www.polouest.ch)]
- La Police Est Lausannoise (Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne). [[www.police-estlausannois.ch](http://www.police-estlausannois.ch)]
- L'Association Police Lavaux (Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin). [[www.apol.ch](http://www.apol.ch)]

#### CANTON DE VAUD

Territorialisation :

La « gendarmerie territoriale » vaudoise est implantée sur l'ensemble du canton (30 postes de gendarmerie). Plus sous : [www.vd.ch/ounoustrouver](http://www.vd.ch/ounoustrouver)

Coproduction de la sécurité :

- Programme de prévention ([Police-Population](#))
- Prévention de la criminalité ([Info Délits Plus](#))
- Travail avec les écoles
- Conciliation extrajudiciaire
- Rôle des CRPS

#### BONNES PRATIQUES

La mise en œuvre d'une stratégie de police de proximité requiert une collaboration avec la population. La collaboration et l'implication de la population peuvent être grandement facilitées si sa police dispose d'un appui fort des autorités.

La mise en place d'une police de proximité devrait être accompagnée :

- au minimum, d'une campagne d'information du style « la sécurité est l'affaire de tous » ;
- de dispositifs à même de l'accompagner méthodologiquement (diagnostic, suivi, évaluation) ; comme par exemple : un « diagnostic local de sécurité », un « observatoire de la sécurité », un « contrat local de sécurité ».

### RESSOURCES NÉCESSAIRES

#### RESSOURCES HUMAINES

L'instauration d'une police de proximité demande des moyens humains importants et de grandes compétences professionnelles.

Il ne s'agit pas uniquement d'occuper le terrain mais également d'échanger régulièrement avec la communauté, de négocier des solutions, de recueillir et d'analyser des données pour pouvoir agir..

Les Assistants de sécurité publique (ASP) permettent de libérer du temps de travail pour les policiers formés. Ce temps libéré peut être réaffecté à d'autres missions de police.

Par ailleurs, leur présence en rue permet également de marquer une présence visible de sécurité publique et d'apporter un soutien à la population.

#### RESSOURCES TEMPORELLES

Les changements de « culture d'entreprise » ne se font pas du jour au lendemain. La mise en place d'une police de proximité n'échappe pas à cette règle ; d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une modification mineure mais d'un véritable changement de paradigme.

#### RESSOURCES FINANCIÈRES

Les communes ne disposant pas d'une police communale peuvent acquérir des prestations complémentaires à la police cantonale en vue de densifier la présence policière (patrouille diurne/nocturne, etc.). Prix indicatif : CHF : 160'000 / EPT<sup>9</sup>.

## OPPORTUNITÉS et LIMITES

### OPPORTUNITÉS

La police de proximité est une stratégie à géométrie variable qui peut prendre des formes très différentes selon les approches pour lesquelles on opte. Cette grande flexibilité, qui permet d'adapter l'intervention à la diversité des réalités locales, est un atout important.

La police de proximité prend acte du fait que la sécurité ne se construit pas sur la répression (la peur du gendarme / des lois) mais sur la prévention qui apporte de meilleurs résultats à de meilleurs coûts.

### LIMITES

Les stratégies de police de proximité qui, à l'instar des approches en résolution des problèmes, reposent sur un partenariat entre la police et la population, ne sont pas simples à mettre en œuvre. En effet, elles requièrent non seulement un changement de « la culture professionnelle » des policiers mais également, en parallèle, de profondes modifications de la perception qu'a la population du rôle de la police, du concept de sécurité, du rôle du citoyen dans la production de sécurité, etc.

### EVALUATIONS

Les évaluations menées en Suisse et à l'étranger<sup>10-11</sup> démontrent l'efficacité de certaines composantes (programmes) de la police de proximité sur certains aspects de la sécurité.

Situational Crime Prevention Evaluation Database contient plus de 250 évaluations (en anglais):  
[www.popcenter.org/library/scp/](http://www.popcenter.org/library/scp/)

## OBTENIR DE L'AIDE

Les autorités peuvent s'adresser directement à la police de leur région.

- **Information officielle sur Internet:** [l'Institut Suisse de Police](http://www.institut-police.ch) (ISP) dispose d'une vaste documentation sur le sujet
- **Formations:** La formation qui débouche sur le brevet fédéral de policier, intègre les stratégies de police de proximité. Des cours peuvent être suivis à la carte sur le thème de la police de proximité. Voir le site de l'Académie de police de Savatan [www.academie-de-police.ch](http://www.academie-de-police.ch)
- **Mots clés:**  
 Police communautaire: police orientée vers la communauté  
 Police d'expertise: police orientée vers la résolution de problèmes, police axée sur les points chauds

### SOURCES

1. D. Lloyd-Williams, « Police de proximité : les pouvoirs locaux et régionaux garants d'un nouveau partenariat », Conseil de l'Europe, Commission de la cohésion sociale, avr. 2007.
2. J. Niklaus, « La police de proximité comme service (au) public. Vers une évolution managériale », présenté à Congrès « Création et Innovation », AFS, Grenoble, juill-2011.
3. ISP - Institut Suisse de Police, « Community Policing. Philosophies, principes et expériences pratiques (Format magazine) », sept-2011. [En ligne]. Disponible sur: <http://eshop.institut-police.ch/fr/shop/centredoc/spi-publikationen/925/format-magazine-2011>. [Consulté le: 14-nov-2013].
4. Ministère de la Sécurité publique (qc.ca), Résolution de problèmes et pratiques policières, Intersection, No 25 (Bulletin d'information et de liaison sur la police de type communautaire). Montréal, 2004.
5. G. Barazzone, « Police municipale en Ville: aujourd'hui et demain ». Genève, Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), 2013.
6. Infodrog, « Coopération entre la police et le domaine des addictions. Acte de la Journée Vop du 13 mars 2013 (Bienne) », 2013.
7. Police Nord Vaudois, « Premier café-débat entre les restaurateurs et les autorités d'Yverdon-les-Bains », nov-2013.
8. Comité des Ministres et Conseil de l'Europe, « Réponse à la recommandation 216 (2007) », 23-avr-2008.
9. Conseil cantonal de sécurité, « Police -Entrée en vigueur de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) ». 13-févr-2012.
10. Ministère de la Sécurité publique (Canada), « Base de données: Recherche de cas de résolution de problèmes - police communautaire - [OUTILS pour la police] ».
11. Center for Problem-Oriented Policing, « Situational Crime Prevention Database ».